

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020**

Délibération
n° 2020.12.378

Vallée de Brie :
répartition des biens
et équipements du
site suite à restitution
compétence

LE DIX SEPT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 décembre 2020**

Secrétaire de séance : Eric BIOJOUT

Membres présents :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Sophie FORT, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA, Flavien DELAGE

Ont donné pouvoir :

Brigitte BAPTISTE à Michel GERMANEAU, Marie-Henriette BEAUGENDRE à Thierry HUREAU, Françoise COUTANT à Fabrice VERGNIER, Serge DAVID à Thierry MOTEAU, Denis DUROCHER à Roland VEAUX, Hervé GUICHET à Fabienne GODICHAUD, Gérard LEFEVRE à Gérard DESAPHY

Suppléant(s) :

Jean-Luc FOUCHIER par Flavien DELAGE

Excusé(s) :

Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Françoise COUTANT, Serge DAVID, Chantal DOYEN-MORANGE, Denis DUROCHER, Hervé GUICHET, Gérard LEFEVRE, Valérie SCHERMANN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2020

**DELIBERATION
N° 2020.12.378**

FINANCES

Rapporteur : **Monsieur NEBOUT**

**VALLEE DE BRIE : REPARTITION DES BIENS ET EQUIPEMENTS DU SITE SUITE A
RESTITUTION COMPETENCE**

Vu les délibérations du conseil communautaire n°393 à 409 du 11 décembre 2018 détaillant les diverses compétences ainsi que les restitutions à opérer et définissant les intérêts communautaires,

Vu la délibération du conseil communautaire n°410 du 11 décembre 2018 adoptant les nouveaux statuts de GrandAngoulême,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5211-25-1 qui précise qu'en cas de retrait de la compétence transférée à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) :

- Les biens meubles et immeubles mis à la disposition de l'établissement bénéficiaire du transfert de compétences sont restitués aux communes antérieurement compétentes et réintégrés dans leur patrimoine pour leur valeur nette comptable, avec les adjonctions effectuées sur ces biens liquidées sur les mêmes bases. Le solde de l'encours de la dette transférée afférente à ces biens est également restituée à la commune propriétaire ;
- Les biens meubles et immeubles acquis ou réalisés postérieurement au transfert de compétences sont répartis entre les communes qui reprennent la compétence. Le solde de l'encours de la dette contractée postérieurement au transfert de compétences est réparti dans les mêmes conditions entre les communes qui reprennent la compétence.
- Les modalités de la répartition sont fixées par décision concordante entre l'EPCI et la commune concernée. A défaut d'accord amiable, la répartition serait fixée par arrêté du Préfet.

Par délibération 2018.12.404 du 11 décembre 2018 le conseil communautaire a approuvé la restitution au 31 décembre 2018 de l'aménagement, l'entretien et la gestion du site de la vallée de Brie à la commune de Brie.

Aux termes des travaux menés en 2019 par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC), le coût des charges transférées a été évalué tant en fonctionnement qu'en investissement.

Les biens et équipements concernés ont fait l'objet d'une acquisition par la communauté de communes de Braconne Charente, ils ont été transférés à GrandAngoulême par acte administratif déposé au service de la publicité foncière le 15 juin 2020. Ces biens et équipements sont repris par la commune de Brie pour l'exercice de la compétence.

.../...

Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême

La liste des biens et la valeur comptable des immobilisations figurent dans le tableau suivant :

ACTIF VALLEE DE BRIE - 31/12/20									
Code localisation : 00422									
Dépenses									
Nature	Numéro inventaire	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Durée amort	Amortissements antérieurs	Amortissement de l'exercice	V.C.N. au 31/12/2020	
2111	BPPAL1903REPRI450	1 Parcelle de terrain AD 20 Vallée de Brie	1 387,29	04/09/1997	0	0,00	0,00	1 387,29	
2111	BPPAL1903REPRI451	1 Parcelle de terrain AD 20 Vallée de Brie	3 127,12	04/09/1997	0	0,00	0,00	3 127,12	
2111	BPPAL1903REPRI452	1 Parcelle de terrain AD 20 Vallée de Brie	1 396,59	04/09/1997	0	0,00	0,00	1 396,59	
2111	BPPAL1903REPRI453	1 Parcelle de terrain AD 47 Vallée de Brie	2 066,45	04/09/1997	0	0,00	0,00	2 066,45	
2111	BPPAL1903REPRI454	1 Parcelle de terrain AD 47 Vallée de Brie	421,52	04/09/1997	0	0,00	0,00	421,52	
2111	BPPAL1903REPRI476	1 Parcelle de terrain AD 47 Vallée de Brie	227,61	04/09/1997	0	0,00	0,00	227,61	
2111	BPPAL1903REPRI477	1 Parcelle de terrain AD 47 Vallée de Brie	38,11	04/09/1997	0	0,00	0,00	38,11	
2111	BPPAL1903REPRI478	1 Parcelle de terrain AD 47 Vallée de Brie	436,16	04/09/1997	0	0,00	0,00	436,16	
2111	BPPAL1903REPRI479	1 Parcelle de terrain AD 47 Vallée de Brie	207,03	04/09/1997	0	0,00	0,00	207,03	
2111	BPPAL1903REPRI480	1 Parcelle de terrain AD 47 Vallée de Brie	706,60	04/09/1997	0	0,00	0,00	706,60	
2111	BPPAL1903REPRI481	1 Parcelle de terrain AD 47 Vallée de Brie	117,84	04/09/1997	0	0,00	0,00	117,84	
2111	BPPAL1903REPRI482	1 Parcelle de terrain AD 47 Vallée de Brie	2 086,26	04/09/1997	0	0,00	0,00	2 086,26	
2111	BPPAL1903REPRI483	1 Parcelle de terrain AD 20 Vallée de Brie	2 966,96	04/09/1997	0	0,00	0,00	2 966,96	
2111	BPPAL1903REPRI484	1 Parcelle de terrain AD 20 Vallée de Brie	449,11	04/09/1997	0	0,00	0,00	449,11	
2111	BPPAL1903REPRI514	1 Parcelle de terrain F 670 Vallée de Brie	10 712,36	08/11/2000	0	0,00	0,00	10 712,36	
Total 2111			26 347,01			0,00	0,00	26 347,01	
2121	BPPAL1903REPRI270	Plantations verger à Vallée de Brie	5 390,37	04/12/2009	10	5 390,37	0,00	0,00	
Total 2121			5 390,37			5 390,37	0,00	0,00	
2128	BPPAL1902REPRI648	Travaux d'aménagement Vallée de Brie	794,92	31/12/2000	0	0,00	0,00	794,92	
2128	BPPAL1902REPRI657	Aménagement Vallée de Brie	1 916,53	01/01/1993	0	0,00	0,00	1 916,53	
2128	BPPAL1902REPRI658	Eclairage Vallée de Brie	5 064,49	01/01/1999	0	0,00	0,00	5 064,49	
2128	BPPAL1902REPRI660	Aménagement Vallée de Brie	54 521,33	01/01/1995	0	0,00	0,00	54 521,33	
2128	BPPAL1902REPRI661	Travaux d'aménagement Vallée de Brie	77 664,12	01/01/1996	0	0,00	0,00	77 664,12	
2128	BPPAL1902REPRI662	Travaux d'aménagement Vallée de Brie	82 522,34	01/01/1997	0	0,00	0,00	82 522,34	
2128	BPPAL1902REPRI663	Sanitaires Vallée de Brie	19 003,38	01/12/1996	0	0,00	0,00	19 003,38	
2128	BPPAL1902REPRI666	Parcours sportif Vallée de Brie	946,29	30/06/2000	0	0,00	0,00	946,29	
2128	BPPAL1902REPRI677	Electricité Vallée de Brie	6 489,09	03/05/2001	0	0,00	0,00	6 489,09	
2128	BPPAL1902REPRI678	Travaux d'aménagement Vallée de Brie	33 893,88	31/12/2004	0	0,00	0,00	33 893,88	
2128	BPPAL1902REPRI751	Golf éducatif Vallée de Brie	4 045,27	05/04/2005	3	4 045,27	0,00	0,00	
2128	BPPAL1902REPRI815	Aménagement Chemin doux Vallée de Brie	3 853,28	21/01/2009	0	0,00	0,00	3 853,28	
2128	BPPAL1902REPRI837	Aménagement mobilier urbain pour Vallée de Brie	3 117,26	09/09/2010	5	3 117,26	0,00	0,00	
2128	BPPAL1903REPRI524	Aménagement Cabane de glisse Vallée de Brie	1 387,40	23/12/2011	0	0,00	0,00	1 387,40	
2128	BPPAL1903REPRI525	Mise en place main courante à la Vallée de Brie	799,07	09/03/2012	0	0,00	0,00	799,07	
2128	BPPAL2018PAYSG006	CHEMIN PROMENADE DE BRIE - 2018	2 009,51	23/08/2018	0	0,00	0,00	2 009,51	
Total 2128			298 028,16			7 162,53	0,00	290 865,63	
21318	BPPAL1903REPRI546	Halle couverte à Brie - Contrôle technique	627,90	09/09/2008	0	0,00	0,00	627,90	
21318	BPPAL1903REPRI632	Appel public pour Construction Halle Brie	294,41	11/03/2008	0	0,00	0,00	294,41	
21318	BPPAL1903REPRI637	Honoraire sanitaire pour Halle de Brie	4 417,42	31/03/2008	0	0,00	0,00	4 417,42	
21318	BPPAL1903REPRI643	Halle couverte à Brie - Construction Maçonnerie	25 102,55	03/07/2008	0	0,00	0,00	25 102,55	
21318	BPPAL1903REPRI644	Halle couverte à Brie - Construction Charpente	67 141,36	01/09/2008	0	0,00	0,00	67 141,36	
Total 21318			97 583,64			0,00	0,00	97 583,64	
2132	BPPAL1903REPRI298	Halle couverte à Brie - Sanitaires et poteau	1 252,49	23/12/2011	1	1 252,49	0,00	0,00	
Total 2132			1 252,49			1 252,49	0,00	0,00	
2138	BPPAL1903REPRI133	Honoraires sanitaires Halle de Brie	1 615,80	01/01/2007	0	0,00	0,00	1 615,80	
Total 2138			1 615,80			0,00	0,00	1 615,80	
2152	BPPAL1903REPRI636	Halle couverte à Brie - Aménagement chemin d'accès	2 288,28	18/03/2008	0	0,00	0,00	2 288,28	
Total 2152			2 288,28			0,00	0,00	2 288,28	
21534	BPPAL1903REPRI584	Electricité Vallée de Brie	6 237,82	01/01/1997	0	0,00	0,00	6 237,82	
21534	BPPAL1903REPRI641	Participation Eclairage public Vallée de Brie	20 603,78	18/04/2008	0	0,00	0,00	20 603,78	
Total 21534			26 841,60			0,00	0,00	26 841,60	
21578	BPPAL1903REPRI099	Panneau alu Vallée de Brie	105,31	04/11/2008	10	105,31	0,00	0,00	
21578	BPPAL1903REPRI175	Panneaux "Chemin de la Cure" Vallée de Brie	1 734,08	17/11/2009	10	1 734,08	0,00	0,00	
21578	BPPAL1903REPRI271	Conception panneau signalétique pour Verger Brie	598,00	07/06/2011	1	598,00	0,00	0,00	
Total 21578			2 437,39			2 437,39	0,00	0,00	
2184	BPPAL1903REPRI084	Banc + corbeille Vallée de Brie	701,65	09/06/2008	5	701,65	0,00	0,00	
2184	BPPAL1903REPRI282	Mobilier pour Vallée de Brie	179,87	22/08/2011	1	179,87	0,00	0,00	
2184	BPPAL1903REPRI418	3 Bancs en bois pour Vallée de Brie	766,80	06/06/2016	1	766,80	0,00	0,00	
Total 2184			1 648,32			1 648,32	0,00	0,00	
2188	BPPAL1902REPRI639	Divers équipements Vallée de Brie	259,00	13/06/2006	5	259,00	0,00	0,00	
2188	BPPAL1903REPRI254	Cabane de jeux pour Vallée de Brie	3 422,95	28/02/2011	5	3 422,95	0,00	0,00	
Total 21534			3 681,95			3 681,95	0,00	0,00	
TOTAL DEPENSES			467 115,01			21 573,05	0,00	445 541,96	
Recettes									
Nature	Numéro inventaire	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Durée amort	Amortissements antérieurs	Amortissement de l'exercice	VNC au 31/12/2020	
1312	SUBV2012REPRI001	SUBVENTION REGION PLANTATIONS VERGER A BRIE	2 651,40	01/01/2011	9	2 356,80	294,60	0,00	
TOTAL RECETTES			2 651,40			2 356,80	294,60	0,00	

La commune prend les biens et équipements en l'état au jour de la restitution de la compétence. Les frais de fonctionnement constatés par GrandAngoulême au titre de ces équipements pour les années 2019 et 2020, notamment les impôts fonciers, feront l'objet d'une refacturation par GrandAngoulême à la commune de Brie.

L'intégration dans les comptes de la commune de Brie s'effectuera par opérations d'ordre non budgétaire. Les éléments d'actifs et de passif seront repris par les comptables de chaque collectivité.

Il convient d'acter par délibération concordante la répartition des biens et équipements du site de la vallée de Brie.

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments de reprise des matériels pour l'organisation de manifestations publiques par la commune de Brie,

D'APPROUVER la retranscription comptable de la restitution du matériel à la commune de Brie telle que présentée dans l'annexe à la présente délibération,

D'AUTORISER le président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 28 décembre 2020	<u>Affiché le :</u> 28 décembre 2020

